

L'ETUDE HERBDO

TIRÉE DU MERVEILLEUX OUVRAGE "SI'HOT HARAN" – CONVERSATIONS DU REBBE
EN SOUVENIR DU PRÉCIEUX ÉLÈVE DE RABBÉNOU HAKADOCH
NOTRE MAÎTRE RABBI ISRAËL BÈR ODESSER, ZATSA" L



☞ Concernant les individus qui gaspillent leur temps en épuration exagérée de leur corps, s'attardant aux toilettes plus que nécessaire, le Rebbe se montra très sévère. Il s'en moqua vivement, et s'entretint longuement à ce sujet: le principe étant que la Torah n'a pas été donnée à des anges servant l'Eternel béni-soit-Il, et qu'il est inutile d'exagérer ce que la loi nous a prescrit, en l'occurrence l'interdit de se retenir lorsque la sensation de devoir faire ses besoins se manifeste, comme il est écrit dans la guémara: celui qui ressent le besoin de se soulager, ne priera pas, précisément "celui qui ressent le besoin".

Et même lorsque l'individu éprouve réellement ce besoin, il existe à ce propos des ordonnances qui réglementent le sujet, à posteriori ou en cas de nécessité, comme l'explique le Choul'hane 'Aroukh, chapitre 92 – s'y reporter, dans le commentaire du Maguen Avraham, à l'endroit où le Ri" f [décisionnaire] autorise de prier – à priori, si la personne est capable de se retenir, le temps qu'il faudrait pour parcourir une *parsa* [environ 4 à 5 kilomètres].

Il se trouve donc que, tant que l'individu n'éprouve pas...

(la suite au verso)

☞ Il se trouve donc que, tant que l'individu n'éprouve pas une obligation absolue de faire ses besoins, il n'est pas nécessaire de se montrer rigoureux et intransigeant, délaissant l'occasion d'étudier la Torah et de prier, inutilement, seulement par crainte ou exagération superflue, par simple folie. En effet, il est bon de commencer à prier dès le matin, au saut du lit. Si, l'individu peut auparavant satisfaire aisément à ses besoins, qu'il le fasse, sinon qu'il prie en cet état. Et même au cas où il éprouverait une quelconque sensation dans ses entrailles, inutile d'y prêter une quelconque attention.

☞ Il ne faudra pas non plus s'attarder dans les toilettes; cela est extrêmement préjudiciable à la santé du corps. De nombreuses faiblesses peuvent s'ensuivre, en particulier dans les toilettes de nos régions, où l'on se tient en position suspendue [accroupie], ce qui est particulièrement nuisible, provoquant notamment la maladie connue de "descente des organes", Dieu préserve. Aussi, faudra-t-il prendre garde de ne pas s'attarder en ces lieux. Il sera inutile voire dangereux de rechercher des exagérations et des inquiétudes dans ce domaine, car ce qui a été dit et écrit ne concerne pas notre génération.

☞ Le Rebbe lui-même se fourvoya en cela par le passé, il adoptait toute sorte de comportements étranges pour parvenir à une propreté corporelle optimale, et faillit se mettre en danger. Il ne put d'ailleurs échapper aux maladies, à cause de cela. Mais, dès qu'il en prit conscience, il déclara que tout cela était pure folie, et qu'il était absolument prohibé de gaspiller un temps précieux pour de telles sottises.

Car, en réalité, il est impossible, en aucune façon, de parvenir à un corps absolument propre, qui soit complètement vidé de tout excrément. Ne voit-on pas que même celui qui jeûne de Chabbat en Chabbat, celui-là aussi doit se soulager aux toilettes, en fin de semaine, bien qu'il ne se soit pas alimenté précédemment, durant plusieurs jours? En effet, il restera toujours quelque résidu à l'intérieur de l'organisme.

Le Rebbe conclut en disant que c'était une grande chose de s'être entretenu à ce propos, il en découle ainsi un conseil très important: celui de ne pas gaspiller son temps pour cela, de ne pas s'attarder en ces "lieux d'aisance". Et même si, parfois, la personne doit y passer du temps, alors il vaut mieux qu'elle en sorte puis revienne ensuite, plutôt que d'y demeurer de manière excessive.



**Le Chabbat de
Rabbi NA'HMAN
de Breslev**